

ÉLECTIONS AU CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS, 8^E SECTION LISTE « QUALITÉ DE LA SCIENCE FRANÇAISE » (QSF 8)

La liste QSF 8 rassemble des enseignantes-chercheuses et des enseignants-chercheurs qui souhaitent défendre et promouvoir la liberté, l'inventivité et la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le domaine des langues et littératures anciennes.

Tout particulièrement attachée aux valeurs de l'Université républicaine et du service public, la liste QSF 8 défend la priorité des **critères pédagogiques et scientifiques** dans le recrutement des EC et le déroulement de leur carrière – sans négliger l'engagement collectif. Elle considère l'autonomie scientifique des universitaires et les libertés académiques, ainsi que la démocratie universitaire comme des principes fondamentaux.

La liste QSF 8 défend les **prérogatives des conseils nationaux**, et en particulier du CNU dans son rôle d'évaluateur, pour la qualification aux fonctions de MCF et de PR (pour les non MCF), pour les avancements de grade, l'attribution des CRCT et l'évaluation des demandes de RIPEC. Le CNU est la seule instance universitaire **nationale**, organisée en **disciplines**, dont les **membres sont majoritairement élus** : c'est dans ce cadre **disciplinaire**, **collégial** et **national** que l'évaluation peut se faire de la façon la plus équitable.

La liste QSF 8, indépendante et associative, a été composée dans un souci de **représentativité des spécialités**, des **rattachements géographiques**, des **stades de la carrière** et de la **parité**. Ses membres veilleront à **l'application transparente et intègre des procédures**, comme ils l'ont fait au cours des précédentes mandatures.

Les membres élu-e-s de la liste QSF 8 s'engagent à renoncer expressément à toute promotion et à tout CRCT attribués par la section pendant la durée de leur mandat. Ils s'engagent aussi à ne pas demander à être évalués par des membres de la section s'ils sont candidats à la RIPEC. Quand un membre de la section est candidat à une promotion ou à un CRCT, la liste QSF 8 préconise la transmission du dossier à l'établissement sans évaluation du CNU, avec un simple avis expliquant les raisons déontologiques de cette mise en retrait.

1. QUALIFICATION AUX FONCTIONS DE MCF ET DE PR

La liste QSF 8 considère la qualification aux fonctions de MCF et de PR (pour les non MCF) comme un préalable indispensable à tout recrutement. Elle s'oppose fermement aux diverses procédures dérogatoires d'accès aux concours de recrutement, dont l'usage s'est étendu ces dernières années.

QSF 8 souhaite que la politique de recrutement s'inscrive dans la longue durée. La distorsion croissante entre la très grande qualité de nombreux dossiers présentés en 8^e section pour les qualifications et l'extrême raréfaction des postes mis au concours n'est pas soutenable.

2. CNU ET EVALUATION DES EC

La liste QSF 8 est attachée à ce que l'évaluation des EC soit effectuée de manière positive et non punitive, dans le respect des valeurs de la communauté universitaire et surtout de l'indépendance des EC.

QSF 8 par conséquent s'oppose fermement :

• à l'évaluation individuelle récurrente (« suivi de carrière ») des EC telle qu'elle est actuellement conçue par le ministère et mise en place depuis 2016 dans certaines sections. La mandature 2019-2023 de la 8° section, sous présidence QSF, a systématiquement refusé d'évaluer les dossiers qui lui étaient soumis dans cette procédure et a appelé les collègues à ne pas participer aux vagues d'évaluation. En l'absence d'une définition claire de la nature de cette évaluation, de ses finalités et de ses destinataires, les membres de la liste QSF 8 s'engagent à ne pas traiter les dossiers d'évaluation individuelle récurrente et à lutter pour la préservation

des libertés académiques que ce dispositif menace de façon évidente.

• à toute mesure visant à opposer recherche et investissement pédagogique, qui sont deux aspects complémentaires et interdépendants du travail universitaire.

Enfin, concernant les dossiers d'avancement, de CRCT et de RIPEC, les membres de la liste QSF 8 défendent le principe d'une évaluation nationale fine et individualisée, en refusant toute mesure strictement quantitative ou bibliométrique et en tenant compte des spécificités liées aux conditions locales d'exercice.

3. DEFENSE DE LA DISCIPLINE

Afin de lutter contre la fermeture des filières de Lettres classiques, les membres de la liste QSF 8 défendent le principe d'une sortie des quotas budgétaires pour les disciplines à petits effectifs comme les langues anciennes, et d'une politique de maintien des postes de ces disciplines stratégiques garantie au niveau national et associant le CNU. Les élues et les élus QSF 8 s'engageront dans les instances dépendant du CNU (CP-CNU, Groupe de travail « disciplines à petits effectifs ») pour défendre cette position et œuvrer concrètement en faveur d'une politique favorable au maintien des postes en 8° section, dans la continuité des travaux menés lors de la précédente mandature, sous présidence QSF.

Les élues et les élus QSF 8 lutteront également pour que soit garantie la présence de spécialistes de Langues et Littératures anciennes dans les comités de visite HCERES évaluant des formations, des unités de recherche et des Écoles Doctorales relevant de la 8° section, condition nécessaire à une évaluation qui prenne en compte nos spécificités disciplinaires sur la longue durée et garantisse leur pérennité.

Convaincus que la politique de soutien à l'enseignement supérieur passe d'abord par la garantie de conditions favorisant l'activité de recherche, la qualité pédagogique et la reconnaissance de l'engagement de chacun, les membres de la liste QSF 8 considèrent que :

- le nombre des CRCT proposés chaque année, scandaleusement bas en comparaison d'autres pays, doit être considérablement augmenté, en particulier pour permettre aux MCF la préparation de leur HDR dans des conditions décentes. QSF 8 défend dans l'absolu le principe de semestres de CRCT attribués de façon régulière et automatique à chaque collègue.
- la disparition des postes entraîne mécaniquement une diminution sensible du nombre de promotions, les possibilités d'avancement étant calculées au prorata du nombre d'EC dans chaque grade. **QSF 8 réclame la modification des modes de calcul des contingents de promotion pour les sections à petits effectifs**.
- le sort réservé aux doctorantes et doctorants de Lettres classiques est un sujet majeur d'inquiétude. QSF 8 demande un pilotage national qui garantisse l'attribution d'un nombre suffisant d'allocations doctorales dans nos disciplines, favorise la mobilité internationale et assure le maintien de spécialités menacées (ecdotique, linguistique ancienne et comparée, etc.).

QSF 8 rappelle que les enseignements de Langues et Littératures anciennes dispensés dans le secondaire doivent être assurés par des enseignantes et des enseignants diplômés et compétents dans ces matières, ce qui implique le maintien d'une préparation aux concours de l'enseignement sur tout le territoire national et des filières de spécialité dans ces concours.

Dans un contexte où les tutelles prétendent subordonner l'enseignement supérieur à une vision à court terme du marché de l'emploi au détriment de la formation générale, la liste QSF 8 défend une conception large de la place et du rôle des langues anciennes dans l'ensemble des sciences humaines et sociales à travers une approche disciplinaire et pluridisciplinaire. Les compétences des spécialistes des langues anciennes sont en effet indispensables pour la recherche et la formation à la recherche dans de nombreux champs du savoir et leur transmission : QSF 8 considère que la formation en langues et littératures anciennes, dans toute leur diversité, est non seulement déterminante pour l'avenir des disciplines de la 8e section, mais relève de l'intérêt universitaire général.